

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 2 novembre 2020 via vidéoconférence à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

233-11-20

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 19 octobre 2020
- 3- Demande de dérogation mineure de M^{me} Kathleen Lapointe
- 4- Travaux de réfection de voirie rang des Îles - suivi
- 5- Planification stratégique – composition du comité de travail
- 6- Règlement emprunt numéro 2020-496 – emprunt temporaire
- 7- Rapport du maire sur les résultats financiers 2019
- 8- Travaux développement résidentiel – libération retenue contractuelle
- 9- Acquisition partie de terrain de M. Alain Gagnon et M^{me} Isabelle Perreault
- 10- Mise à jour de la politique familiale de la municipalité
- 11- États comparatifs budgétaires
- 12- Tarification 2021 camping municipal
- 13- Poursuites contre M. Yvon Caouette – mandat arpentage
- 14- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 15- Projet de bonification Véloroute – demande à la CPTAQ
- 16- Correspondance
- 17- Rapports des comités
- 18- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2020-11
- 19- Formation des comités
- 20- Éclairage décoratif
- 21- Affaires nouvelles
- 22- Période de questions
- 23- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 5 ET 19 OCTOBRE 2020

234-11-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 5 et 19 octobre 2020, tels que rédigés.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME KATHLEEN LAPOINTE

M. Jean-Sébastien Allard résume le dossier.

La demanderesse M^{me} Kathleen Lapointe s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une dérogation mineure dans le but d'agrandir un bâtiment principal existant à 3.5 mètres de la ligne latérale gauche.

Le CCU recommande l'acceptation de la demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser un agrandissement en cour latérale gauche à une distance de 3.5 mètres de la ligne latérale gauche alors que la norme prescrite est de 5,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la ligne latérale gauche est limitrophe à un lot qui donne accès à la plage du lac Saint-Jean pour les résidents du chemin de la Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du bâtiment existant date approximativement de 1968;

CONSIDÉRANT l'article 4.13 du règlement 2018-464;

CONSIDÉRANT le cahier des spécifications, zone 31V du règlement 2018-464;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la C.C.U. recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

235-11-20 À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure à M^{me} Kathleen Lapointe pour l'agrandissement du bâtiment principal à 3.5 mètres de la ligne latérale gauche de la résidence sise au 81, chemin de la Pointe-du-Lac.

4- TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE RANG DES ÎLES - SUIVI

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

Le décompte numéro 1, au montant de 325 904.46 \$ plus taxes est déposé.

236-11-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le décompte numéro 1 de Les Entreprises Rosario Martel inc. au montant de 325 904.46 \$ plus taxes incluant une retenue contractuelle de 10 % pour les travaux de réfection de voirie dans le rang des Îles et d'en autoriser le paiement.

5- PLANIFICATION STRATÉGIQUE – COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL

M. le maire présente la composition du comité de travail pour ce dossier.

237-11-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la composition du comité de travail pour la planification stratégique, telle que déposée comme suit :

- Municipalité
 - M. Émile Hudon, maire
 - M. Jean-Sébastien Allard, conseiller
 - M^{me} Nathalie Simard, conseillère
 - M^{me} Dany Dallaire, directrice générale
 - M. Alexandre Garon, directeur adjoint

- Secteur commercial
 - M. Jean-Nicolas Boivin, copropriétaire de la pharmacie de Sain-Gédéon
- Secteur touristique
 - M. François Guillot, directeur du Parc National de la Pointe-Taillon
- Secteur organisme
 - M^{me} Rachel Pilote, présidente du Cercle de fermières
- Communauté locale
 - M. Sébastien Cochrane, citoyen
 - M^{me} Heidi Danbrook, citoyenne
 - M^{me} Sabrina Tremblay, citoyenne
 - M^{me} Marie-Christine Goderre, citoyenne

6- RÈGLEMENT EMPRUNT NUMÉRO 2020-496 – EMPRUNT TEMPORAIRE

Bien que subventionné à 90 %, un emprunt temporaire est nécessaire aux fins de payer les dépenses décrétées au règlement numéro 2020-496 jusqu'à l'obtention de l'aide financière et du financement de la partie de la municipalité.

238-11-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Dany Dallaire, directrice générale, à emprunter temporairement auprès de la caisse Desjardins des Cinq-Cantons jusqu'à 703 613 \$ dans le cadre du règlement d'emprunt numéro 2020-496 pour la réfection de voirie au rang des Îles.

7- RAPPORT DU MAIRE SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS 2019

Suivant le dépôt des états financiers en octobre dernier, M. le maire fait la lecture et dépose son rapport sur les faits saillants au 31 décembre 2019.

8- TRAVAUX DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – LIBÉRATION RETENUE CONTRACTUELLE

Les travaux sont terminés pour ce projet. Selon le dernier décompte payé, la retenue contractuelle s'élève à 83 441.18 \$ avant taxes. Il est recommandé de libérer 50 % de la retenue à l'entreprise Les Excavations G. Larouche inc..

239-11-20

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 50 % de la retenue pour l'entreprise Les Excavations G. Larouche Inc. au montant de 41 720.59 \$ avant taxes dans le cadre du contrat relatif aux travaux d'infrastructures du développement résidentiel.

9- ACQUISITION PARTIE DE TERRAIN DE M. ALAIN GAGNON ET M^{ME} ISABELLE PERREAULT

M. le maire explique le dossier.

M. Alain Gagnon et M^{me} Isabelle Perreault sont propriétaires d'une résidence et d'un immeuble commercial sur la rue De Quen. Dans le cadre des travaux de reconstruction des trottoirs, il a été constaté dans ce secteur que l'emprise de la rue est moindre (partie de terrain non acquise historiquement lors de travaux du MTQ).

Si la municipalité doit déplacer les trottoirs pour qu'ils se situent dans l'emprise, les voies de circulation seront beaucoup plus étroites ce qui n'est pas

souhaitable. Suite à des discussions avec M. Alain Gagnon et une entente est intervenue afin de construire les trottoirs en l'éloignant un peu de son axe actuel, soit environ 50 % de ce qui aurait dû être normalement.

L'entente prévoit l'acquisition d'une partie de terrain et le paiement de divers frais d'arpentage ainsi que tous les frais de transaction.

240-11-20

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acquisition d'une partie de terrain de M. Alain Gagnon et M^{me} Isabelle Perreault nécessaire au déplacement des trottoirs sur la rue De Quen, le tout selon les conditions contenues dans une entente de principe conclue à cette fin et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer toute documentation et tout contrat relatif aux transactions dans ce dossier.

10- MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ

La politique familiale et le plan triennal en découlant doivent être mis à jour.

M^{me} Nathalie Simard dépose la liste des membres du comité responsable de la mise à jour de la Politique familiale et dépose aussi une demande de rehaussement de la demande financière de 500 \$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gédéon se doit sans cesse d'améliorer la qualité de vie des familles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à offrir un milieu de vie encore mieux adapté aux différents besoins des familles;

CNSIDÉRANT QUE le deuxième plan triennal de la PFM est arrivé à son terme;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 500 \$ a déjà été accordée;

CONSIDÉRANT QUE la consultation citoyenne dans le cadre de la mise à jour devra être ajustée dû à la COVID-19 et que des frais additionnels devront être engagés;

241-11-20

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ supplémentaire et d'autoriser la mise à jour de la PFM et de son plan d'action.

242-11-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la nomination des personnes suivantes à titre de membre du comité famille de la municipalité de Saint-Gédéon pour la réalisation de la mise à jour de la politique familiale municipale et son plan d'action triennal :

- Nathalie Simard, conseillère responsable des questions familles;
- Valérie Girard, animatrice communautaire municipalité de Saint-Gédéon;
- Stéphanie Mc Nicoll, résidente repérant les familles;
- France Tremblay, résidente représentant les familles;
- Stéphanie Girard, résidente représentant les familles;
- Julie Montcalm, résidente représentant les familles;
- Bernard Larouche, représentant CSSS de Lac-Saint-Jean-Est
- Stéphane Bérubé, représentant la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Deux postes réservés à la population restant disponibles.

11- ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRES

Le rapport budgétaire au 31 octobre est déposé.

Les données démontrent que l'exercice financier en cours se terminera avec un excédent estimé à 300 000 \$.

12- TARIFICATION 2021 CAMPING MUNICIPAL

La tarification pour le camping municipal pour la prochaine saison est déposée au conseil. Le tarif saisonnier augmenterait de 50 \$ et une hausse de 2 \$ est proposée pour la location à la journée.

Le comité du camping recommande d'approuver les nouveaux tarifs de 2021.

243-11-20

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nouveaux tarifs pour le camping municipal pour la saison 2021, tels que déposés.

13- POURSUITES CONTRE M. YVON CAOUETTE – MANDAT ARPENTAGE

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier.

M. Yvon Caouette est propriétaire du 16, chemin de la Cédrière. Il a obtenu un permis en 2015 pour la modification de sa résidence. Il a été constaté que les travaux réalisés sont non conformes aux plans déposés et fort probablement non conformes à la réglementation. Des avis d'arrêt de travaux ont été émis et le propriétaire a été sommé de modifier ses travaux pour les rendre conformes, ce qu'il a refusé. Avant de prendre les poursuites, il est recommandé de mandater un arpenteur pour soutenir la preuve de l'infraction.

244-11-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater un arpenteur-géomètre pour le travail requis sur la propriété de la résidence du 16, chemin de la Cédrière, afin d'établir toute preuve de non-conformité.

14- DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

MM. Émile Hudon, maire et Pierre Boudreault, conseiller ont déposés leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M. Le délai prescrit pour déposer est fixé à 60 jours suivant l'anniversaire de la proclamation d'élection de chacun des élus

15- PROJET DE BONIFICATION VÉLOROUTE - DEMANDE À LA CPTAQ

Le projet de bonification de la Véloroute consistant en un contournement d'une partie de la rue De Quen progresse dans sa préparation.

La MRC du Domaine-du-Roy, mandataire du projet, a préparé le futur tracé dont une partie est située dans la zone agricole. Toutefois, en retravaillant le tracé, la MRC a constaté qu'une portion de terrain qui aurait dû faire partie de la demande initiale a été oubliée. Afin de pouvoir obtenir l'autorisation, il est nécessaire d'adresser une nouvelle demande auprès de la CPTAQ pour pouvoir utiliser à des fins autres qu'agricole la partie des terrains oubliés.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de bonification de la véloroute sur le territoire de la municipalité, il est nécessaire de passer en parte sur un lot situé en zone agricole, lequel a été omis dans la demande qui a été acceptée le 21 octobre 2020 (décision 427819);

ATTENDU QUE le projet ne contrevient à aucun règlement municipal et qu'il respecte les critères de l'article 62 de la Loi;

245-11-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une nouvelle demande à la CPTAQ visant l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot numéro 4 718 700 d'une superficie approximative de 0,0708 hectares aux fins d'aménager une piste cyclable et que M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soit autorisée à déposer la demande au nom de la municipalité.

Et de signifier à la CPTAQ que la demande déposée ne contrevient à aucun règlement municipal et qu'elle respecte les critères de l'article 62 de la Loi.

16- CORRESPONDANCE

Commission de toponymie

Attestation d'officialisation de deux (2) noms de rue pour le nouveau développement résidentiel. Les rues « Lessard » et « Potvin » sont officialisées.

M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

La municipalité a reçu une confirmation d'aide financière au montant de 125 167 \$ dans le contexte de la COVID-19.

OMH

L'OMH demande le renouvellement de l'entente pour le déneigement du stationnement.

246-11-20

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente pour le déneigement du stationnement de l'OMH à 250 \$ pour l'année 2020-2021.

M^{me} Alice Côté

M^{me} Alice Côté, porte-parole d'un groupe de citoyens, fait une demande à la municipalité pour une amélioration de la sécurité des piétons et des élèves sur la rue De Quen.

La demande est référée au comité de sécurité publique pour analyse.

Ville d'Alma

La ville d'Alma demande à la municipalité une résolution pour l'appui au dossier du tracé de l'autoroute Alma – La Baie pour une confirmation du choix du tracé Sud.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 mars 2008, la résolution 50-03-08 afin d'exprimer sa position en faveur du tracé Sud de la future autoroute Alma - La Baie;

CONSIDÉRANT QUE le tracé Sud retenu à l'époque a beaucoup moins d'impacts sur le territoire agricole que le tracé Nord;

CONSIDÉRANT QUE récemment, le ministère des Transports a décidé de remettre à jour les études qui avaient été amorcées dans le passé en tenant compte des nouvelles données de 2019;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce processus, le ministère des Transports doit donc remettre à jour toutes les informations pour optimiser les questions de sécurité, de développement durable et une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux comprennent la nécessité de mettre à jour les études, mais uniquement pour réactualiser le tracé Sud qui a fait l'objet d'un consensus régional;

247-11-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Gédéon réitère sa position contenue dans la résolution 50-03-08 adoptée lors de la séance régulière tenue le 3 mars 2008 concernant le choix du « tracé Sud » établi dans « l'étude Tecsalt » et qui avait fait l'objet d'un consensus régional contenu dans la résolution adoptée par la Conférence régionale des élus le 20 mars 2008;

Et que copie de cette résolution soit transmise à :

- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean à l'Assemblée nationale;
- M^{me} Josée Néron, mairesse de la Ville de Saguenay;
- M. André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- M. Yannick Baillargeon, préfet de la MRC Domaine-du-Roy;
- M. Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine;
- M. Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Au bureau de la Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau du ministère des Transports;
- M. Marc Asselin, maire d'Alma.

François Bonnardel

Confirmation d'une subvention de 21 500 \$ dans le cadre du programme PAVL – volet P.P.A.

17- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité marina

M. Michel Tremblay résume la rencontre du 30 septembre dernier. Il a été notamment discuté du suivi sur les rénovations de la plomberie, et du suivi sur le projet remplacement des quais.

Comité conjoint église

M. Pierre Boudreault résume les rencontres du 19 août et 14 octobre derniers. Il a été notamment discuté du sous-comité formé pour travailler sur le plan de communication. Un contrat a été accordé à cette fin.

Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 15 octobre dernier. Il a été notamment discuté de l'AGA annulé et du mandat pour les inscriptions en taxes.

Régie incendie

M. Jean-Sébastien Allard résume la dernière rencontre.

OMH

M. Jean-Sébastien Allard informe que l'OMH a reçu une confirmation d'acceptation d'un projet de 125 000 \$ au bâtiment

C.C.U.

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre du 23 octobre dernier. Il a été notamment discuté d'une demande de dérogation mineure et du dossier sur les dimensions des entrées de stationnement. Le comité recommande un amendement à la réglementation à ce propos.

Comité camping

M. le maire résume la rencontre du 21 octobre dernier. Il a été notamment discuté du rapport préliminaire des revenus 2020, de la demande réservation du Club Camping Caravaning, des améliorations 2021 et de la tarification 2021.

18- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2020-11

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

248-11-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2020-11 au montant de 205 815.19 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	221 539.04 \$
- <u>Retenue :</u>	
Potager Grandmont	(5 699.89) \$
Construction Rock Dufour 50 %	(48 701.80) \$
- Déboursés :	<u>38 677.84 \$</u>
TOTAL :	205 815.19 \$

19- FORMATION DES COMITÉS

M. le maire désire modifier certaines délégations au sein des comités.

La liste des nouveaux représentants des comités est déposée.

249-11-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle liste des comités de la municipalité telle que déposée.

250-11-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du comité des loisirs : M^{me} Nathalie Simard et M^{me} Suzy Lessard.

251-11-20

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du Complexe communautaire Grandmont : M. Émile Hudon et M^{me} Claire Girard.

20- ÉCLAIRAGE DÉCORATIF

M^{me} Claire Girard fait rapport. Le comité de travail pour ce dossier recommande de faire l'achat d'éclairage décoratif auprès de Leblanc Illumination pour un montant de 13 693.51 \$ plus taxes, selon la soumission déposée. Il est à prévoir des frais d'installation de plus ou moins 1 500 \$.

L'éclairage à l'édifice municipal sera remplacé et deux (2) arbres sur le terrain de la Fabrique seront illuminés.

252-11-20

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Leblanc Illumination pour l'achat d'éclairage décoratif au montant de 13 693,51 \$.

21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 25, M^{me} Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale